

Aéroclub de Colmar

Assemblée Générale ordinaire du 23 avril 2019

1 - Rapport moral du Président

L'Aéroclub de Colmar est officiellement déclaré DTO (Declared Training Organisation). Le dossier a été piloté par Cyril Langibout, chef pilote. L'activité d'école pourra donc se poursuivre dans le nouveau cadre légal. Le livret de progression électronique a été mis en œuvre. L'objectif est de donner à l'école de pilotage une image de clarté et de professionnalisme imposée par le DTO. La déclaration est basée sur le programme de formation de la Fédération Française Aéronautique.

La politique de mise en sécurité du club se poursuit avec l'entrée en application des badges d'accès au club. Les boîtes à clef seront activées en mai. Cette politique nous est imposée par les autorités aéronautiques et par le gestionnaire de l'aérodrome.

Le dossier de changement des radios pour passer au nouveau standard 8,33 Khz est clos. Les radios sont installées dans les avions. Le club a fait le choix d'un modèle unique pour les trois avions du club et a retenu l'offre de la société Bayo (Clermont-Ferrand). Le propriétaire du DR400 LJ, en location au club, a fait le choix du même fournisseur. L'installation est en cours.

Six licences PPL et un brevet de base ont été obtenus en 2018. Cyril Langibout a été recruté en qualité de chef pilote au cours de cette même année.

Informations en provenance de l'Assemblée Générale de la FFA :

La Fédération Française Aéronautique compte 585 aéroclubs licenciés :

- 39 000 licenciés
- 522 000 heures de vol en 2018 dont la moitié en école.

Le principal fait marquant de l'année 2018 est la montée en puissance du site de co-avionnage « Wingly » : 7660 inscriptions pour effectuer un vol en 2018. La FFA a du créer une formule de licence « Plaisir du vol » avec une durée d'assurance adaptée au public concerné.

La Fédération a toutefois rappelé que chaque club est libre d'autoriser ou non ses membres à utiliser les avions du club pour du co-avionnage sur Wingly.

Informations en provenance du dernier Comité Régional Grand Est du 16 mars :

- 48 clubs affiliés
- 2 750 membres licenciés
- 38000 heures de vol en 2018

On retrouve pour le Grand Est les mêmes constantes qu'au niveau national : l'école représente environ la moitié des heures de vol et la moyenne par pilote est de 13 hdv.

2 - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée 2018

Le Président a résumé les principaux points de l'Assemblée générale 2018, dont le PV a été diffusé par mail.

En l'absence d'observations, le compte-rendu de l'Assemblée a été approuvé.

3 - Statistiques d'activité 2018

♦ Nombres de membres en 2018

CATEGORIE	élèves	brevetés	Total pilotes	dont femmes	dont hommes	Non pilotes	TOTAL
jeunes	6	1	7	1	6	0	7
adultes	24	64	88	2	86	5	93
TOTAL	30	65	95	3	92	5	100

♦ Rappel pour mémoire année 2017

CATEGORIE	élèves	brevetés	Total pilotes	dont femmes	dont hommes	Non pilotes	TOTAL
jeunes	2	2	4	1	3	0	4
adultes	24	51	75	2	73	5	80
TOTAL	26	53	79	3	76	5	84

♦ Licences et brevets obtenus en 2018 :

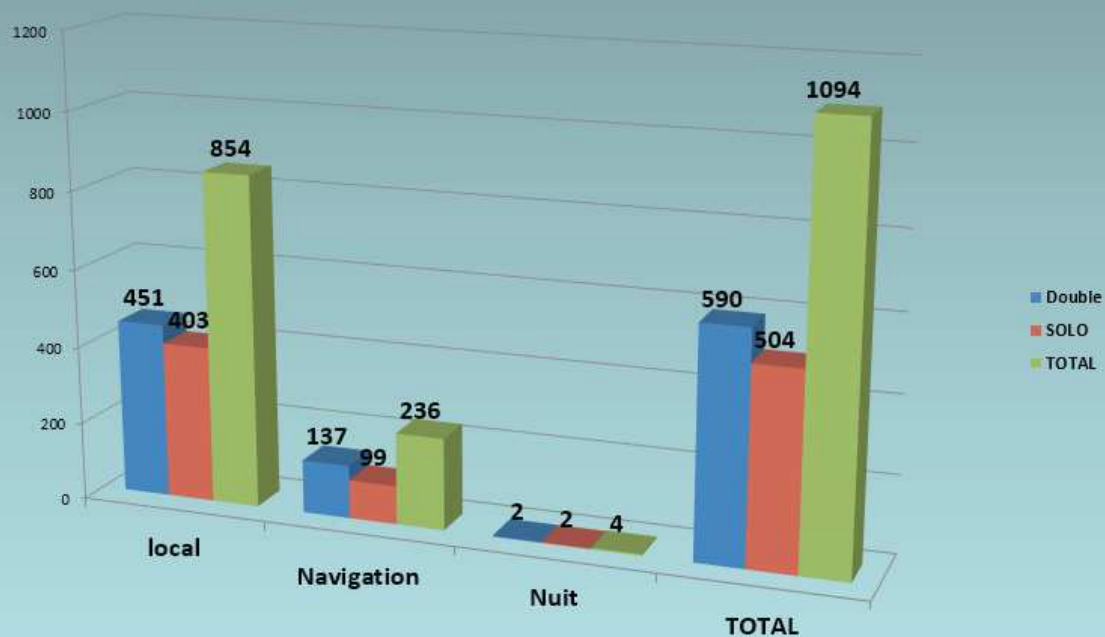
- 6 licences de pilote privé PPL : Ms Alexis ROZIER, Gérard COLLETTE, Abderrahim DOGHMI, Barivola RAKOTOARISOA, Michel KADI et Gabriel GHEORGHIU
- 1 brevet de base BB : M. Bastion NOSSEK
- pas de LAPL

L'Assemblée Générale adresse ses félicitations à ces nouveaux brevetés.

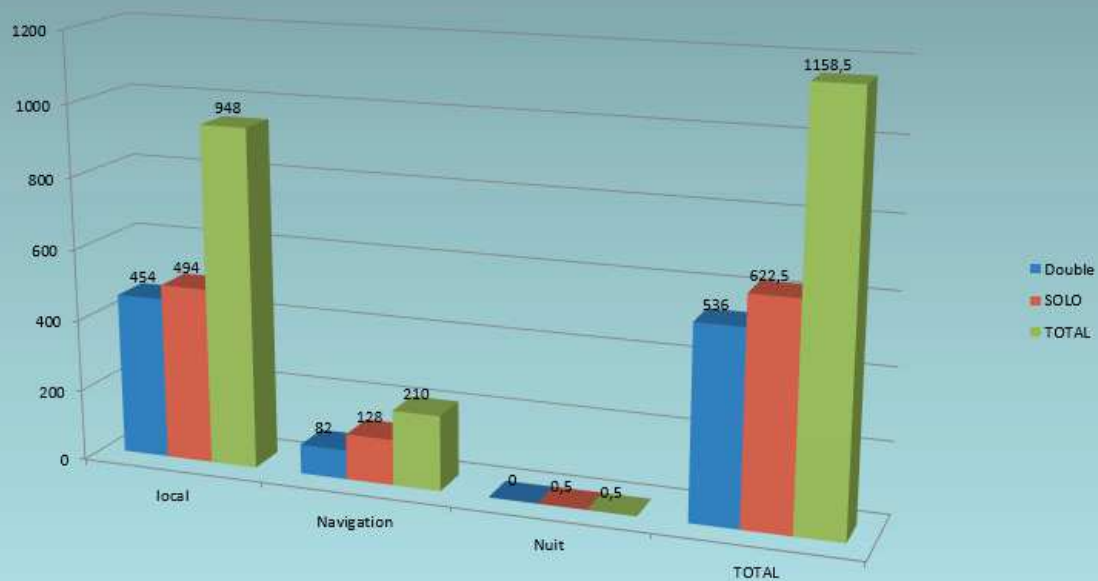
♦ Heures de vol :

Les heures de vol 2018 (1 158 hdv) sont en augmentation de 5,8 % par rapport à 2017 (voir graphique ci-dessous). La double-commande représente 46 % de l'activité.

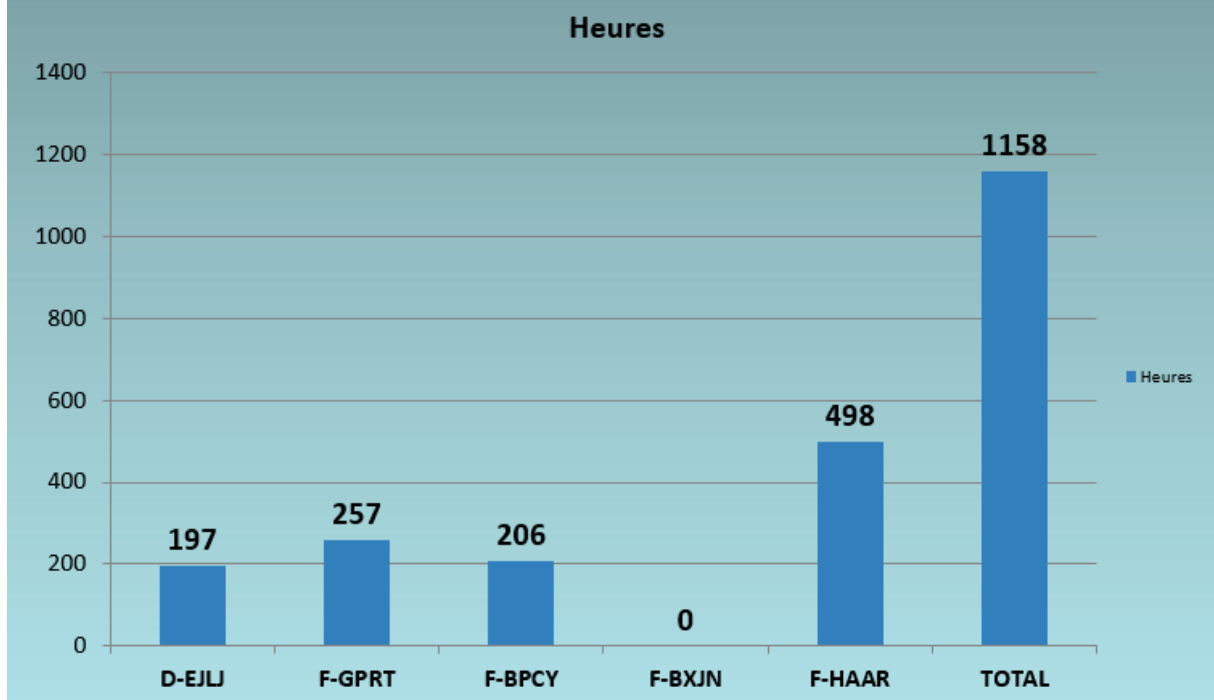
Heures de vol 2017:



Heures de vol 2018:



Heures de vol par avion 2018:



4 - Rapport financier présenté par le Président

Comme chaque année, les comptes ont été établis par la société KPMG.

Les comptes du club affichent pour 2018 un résultat d'exploitation de 8 007,00 euros. Toutefois, il s'avère que KPMG a omis sur plusieurs années d'intégrer dans les amortissements les intérêts des emprunts.

Il a donc été procédé au compte de résultats 2018 à un rattrapage rétroactif sous la forme d'une charge exceptionnelle de 3 655,00 euros. Compte tenu d'un résultat financier de - 795,00 euros au 31 décembre 2018, le bénéfice final de l'exercice s'élève à 3 557,00 euros.

Le compte d'exploitation 2018 affiche une nette hausse des dépenses de carburant liée au cours actuel du pétrole brut.

Pour compenser cette charge supplémentaire, le Conseil d'Administration du 9 avril a été contraint de relever le tarif des heures de vol à compter du 1^{er} mai :

- Ecoflyer : + 3,00 euros / heure
- DR221, Cessna 152 : + 5,00 euros /heure

L'emprunt d'acquisition de l'Ecoflyer F-HAAR est soldé. La charge d'amortissement des emprunts en cours s'élève à 37 427,00 euros.

Conformément à la demande exprimée par l'Assemblée générale 2017, le rapport financier est complété ci-dessus par une analyse du coût d'exploitation des avions.

Présentation du compte d'exploitation

Recettes		Dépenses	
		eau et energie	2 600,00
		Frais de déplacement	
		benevolat	6 874,00
		Carburant avion	36 375,00
		entretien avion	52 739,00
		frais instructeur bénévole	10 135,00
		Location AEROGEST	1 584,00
		Location D-EJLJ	18 736,00
		Fournitures bureau	1 677,00
		Entretien construction	1 968,00
		Assurances avions	11 763,00
		Honoraires	3 618,00
		Frais instructeurs	1 421,00
		Impot et taxe atterissage	12 308,00
		Charges de gestion diverses	2 560,00
		Multirisque	1 243,00
		Banque et TPE	1 477,00
		Telephone	753,00
		Autres charges	2 775,00
		Amortissements	44 650,00
Chiffre d'affaire	223 263,00	Sous-Total	215 256,00
transfert de charges	0,00		
TOTAL produit d'exploitation	223 263,00	TOTAL	215 256,00
Résultat d'exploitation	8 007,00		

Compte de résultats 2018 et tableau des emprunts en cours

BILAN Financier		Emprunt en cours	
Résultat Exploitation	8 007,00	Emprunt CM	5 952,00
Résultat financier	-795,00	Emprunt HCLM 155K	6 230,00
Résultat courant avant IMPOT	7 212,00	Emprunt HAAR 151K	0,00
		Mat Informatique 6K	3 508,00
		Emprunt moteur HAAR 36Mois	21 737,00
Charge expetionnel	-3 655,00	Emprunt moteur BPCY 48Mois	0,00
Bénéfice exercice	3 557,00	Total général emprunt	37 427,00

Disponibilités au 31/12/12	34 295,00
----------------------------	-----------

Analyse des coûts d'exploitation par avion

F-BPCY	F-HAAR	F-GPRT	D-EJLJ	
Chiffre d'affaire Avion 27 398 €	Chiffre d'affaire Avion 72 708€	Chiffre d'affaire Avion 32 125 €	Chiffre d'affaire Avion 28762 €	
Cout d'exploitation (Crédit, maintenance, taxe) 24 208 €	Cout d'exploitation (Crédit, maintenance, taxe) 58 294 €	Cout d'exploitation (Crédit, maintenance, taxe) 28 401 €	Cout d'exploitation (Crédit, maintenance, taxe) 27726 €	
SOLDE EXPLOITATION 3 190 €	SOLDE EXPLOITATIO N 14 414 €	SOLDE EXPLOITATION 3 724 €	SOLDE EXPLOITATION 1038 €	

5 – Intervention des membres de l'Assemblée

A l'issue du rapport financier, un débat s'est engagé avec l'Assemblée sur les points suivants.

Question : que coûte le DR400 F-HCLM et pourquoi ne pas le vendre ?

Réponse : il reste deux annuités à couvrir pour un montant total de 6 230,00 euros pour achever le plan de financement du LM. Sa remise en état de vol reste une option ouverte car la cellule n'a que 1000 heures de vol. Son prix de vente en l'état actuel ne pourrait atteindre qu'une valeur résiduelle. Le coût d'un rétrofit (moteur Centurion 2 litres + avionique) permettrait de disposer d'un avion quasi neuf pour un coût d'environ 100 000 / 110 000 euros (la moitié du neuf).

L'une des raisons de garder cette solution en réserve est que la pérennité de la location de LJ n'est pas assurée. L'avion peut être retiré de la location par son propriétaire à tout moment.

Question : pourquoi ne pas former un responsable technique grâce aux nouvelles filières fédérales et créer une unité d'entretien ?

Réponse : la création d'une unité d'entretien agréée nécessite des locaux dont le club ne dispose pas.

Question : pourquoi ne pas créer une formule de réduction sur le coût de l'heure de vol ?

Réponse : cette formule a existé et a été supprimée en raison d'un bilan négatif. Elle ne bénéficiait en réalité qu'à très peu de membres.

Question : ne peut-on prévoir un tour de permanence des instructeurs le week-end ?

La question sera mise à l'étude mais la disponibilité des instructeurs salariés ou bénévoles est réduite le week-end. Un membre du club, Jean-Philippe SAGET est actuellement en cours de formation Instructeur FI, grâce à l'obtention de son inscription sur la liste 1. On constate aussi de longue date une faible activité du club le dimanche.

6 - Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

Le tiers sortant du Conseil d'Administration est composé par :

- Philippe DUFOUR
- Marc GILG
- Jean-Pierre MARTIN
- Paul LIBBRA
- Eric SCHNELL

Les Administrateurs sortant ont accepté de se représenter pour un nouveau mandat de trois ans.

Aucune autre candidature ne s'étant déclarée, l'Assemblée a approuvé leur élection à main levée.

Le Conseil devra se réunir prochainement pour procéder au renouvellement des postes de Vice-Président, Trésoriers et Secrétaire Général.

7 – Intervention du Chef Pilote Cyril Langibout

Les pilotes sont invités à se former sur les nouvelles radios 8,33 Khz récemment installées dans les trois avions du club. Le manuel est téléchargeable en ligne.

Ce matériel comporte une base de données intégrée avec une présélection possible des aérodromes et de leurs fréquence. L'attention des pilotes est appelée sur le fait que le club ne prendra pas à sa charge d'abonnement pour la mise à jour de cette base de données qui sera rapidement obsolète. Les pilotes devront donc gérer les fréquences à partir de leur propre documentation de vol.

L'atelier Bayo qui a assuré l'installation des radios, a offert en complément de prestation le basculement de tous nos transpondeurs en mode S.

Hubert Durlwanger, contrôleur aérien, rappelle par ailleurs que la mise en route du transpondeur est obligatoire, même avec le code VFR par défaut. Il ne doit pas être laissé en stand-by. Le mode S est automatique et n'a pas à être sélectionné.

8 – Projets 2019

L'opération Kiwanis (vols d'initiation pour enfants handicapés) est programmée pour le 25 mai.

Des contacts ont été pris avec l'Amicale des Paras en vue d'un éventuel déménagement de l'Aéroclub dans leurs locaux actuels, mais des travaux d'aménagements seraient nécessaires. Toutefois, le calendrier initialement imposé par l'exploitant de l'aérodrome a été suspendu. Il n'y a plus à ce jour de date impérative au 31 décembre 2019 pour libérer les locaux actuels.

Une réflexion a par ailleurs été engagée avec l'Aéroclub Air France de Strasbourg en vue de mutualiser la charge financière du poste de poste de chef pilote.

Le Président,
Stéphane Wagner

Le Secrétaire Général
Philippe Dufour